



**AVIS DE CONCERTATION RELATIF AU PROJET DE  
REQUALIFICATION DU COURS DU GENERAL DE  
GAULLE (ENTRE L'AVENUE FAVARD ET LA RUE  
DES LAURIERS)  
En application de l'article R103-1 du code de  
l'Urbanisme**

Le président de Bordeaux Métropole et le maire de Gradignan informent le public de l'ouverture de la concertation préalable relative au projet de requalification du Cours du Général de Gaulle (entre l'avenue Favard et la rue des Lauriers). Cette concertation décidée par délibération du Conseil Métropolitain n°2021-435, sera organisée à partir du jeudi 8 décembre 2022, 9h.

-Le public pourra consulter le dossier de concertation et inscrire ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants :

\*à l'Hôtel de ville de Gradignan situé allée Gaston Rodrigues 33170 Gradignan

\*au Service Droits des Sols du Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, situé n°28 Avenue Gustave Eiffel 33600 Pessac.

-Les horaires d'ouvertures sont :

\*Ville : Lundi de 13h à 19h, du mardi au vendredi de 8h à 16h

\*Bordeaux Métropole : lundi, mercredi, et vendredi de 8h15 à 17h sans interruption et les mardis et jeudis de 13h à 17h.

Le dossier ainsi qu'un registre électronique, seront également disponibles sur la page dédiée du site internet :

[www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

A l'issue de cette concertation, le Conseil Métropolitain approuvera le bilan de cette concertation. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le président de Bordeaux Métropole